

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Prestations de formation professionnelle et prestations de services

Version applicable - Mai 2026

Dénomination	Formités, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros
Siège social	5 rue de l'Industrie, 74000 Annecy
Bureau / adresse de correspondance	37 rue Carnot, 74000 Annecy
Immatriculation	RCS Annecy - SIREN 833 914 641 - SIRET 833 914 641 00026
Organisme de formation	Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 84740423174 auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
Contact	contact@formites.fr - www.formites.fr - 04 80 48 03 47

Important : ces CGV s'appliquent sous réserve des stipulations particulières du devis, du contrat de formation professionnelle, de la convention de formation ou de tout accord écrit spécifique accepté par Formités.

### 1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Formités vend des prestations de formation professionnelle continue et, le cas échéant, des prestations de services associées ou distinctes, à des clients professionnels, des entreprises, des organismes financeurs, des non-professionnels ou des consommateurs.

Toute commande, inscription, signature d'un devis, d'un bon de commande, d'un contrat de formation professionnelle ou d'une convention de formation emporte acceptation pleine et entière des présentes CGV, sauf dérogation expresse et écrite acceptée par Formités.

Les CGV applicables sont celles communiquées au Client avant la commande et/ou en vigueur à la date de signature du document contractuel. Formités peut modifier ses CGV à tout moment pour l'avenir.

Les prestations sont proposées pour le territoire français, sauf accord écrit contraire.

### 2. Définitions

- Client : toute personne physique ou morale qui commande, finance ou bénéficie d'une prestation de Formités.
- Client professionnel : toute personne physique ou morale agissant à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.
- Consommateur : toute personne physique qui agit à des fins n'entrant pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.
- Stagiaire : personne physique participant à une action de formation.
- Entreprise : personne morale commandant une action de formation pour un ou plusieurs stagiaires.
- Organisme financeur : OPCO, organisme public, financeur institutionnel ou tout organisme participant au financement de la formation.
- Formation : action de formation professionnelle continue réalisée conformément aux dispositions du Code du travail.
- Prestation de services : toute prestation autre qu'une action de formation, notamment conseil, accompagnement, ingénierie pédagogique, audit, animation, facilitation ou intervention sur mesure.

### **3. Informations précontractuelles et documents contractuels**

Avant toute commande, Formités communique au Client les informations utiles à son engagement : nature de la prestation, objectifs, prérequis, public visé, modalités d'accès, durée, dates ou période prévisionnelle, modalités pédagogiques, modalités d'évaluation ou de sanction, prix, conditions de paiement et, le cas échéant, modalités de financement.

Pour les actions de formation, les caractéristiques précises figurent dans le devis, le programme, le contrat de formation professionnelle, la convention de formation, le bon de commande ou la facture. Ces documents précisent notamment l'intitulé, la nature, la durée, les effectifs, les modalités de déroulement et de sanction de la formation, le prix et les contributions financières éventuelles.

Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle est conclu entre elle et Formités avant l'inscription définitive et avant tout règlement.

Lorsqu'une formation est commandée par une entreprise ou prise en charge par un organisme financeur, une convention de formation professionnelle, un devis, un bon de commande ou tout document équivalent est établi selon les modalités applicables.

Le Client est responsable de l'exactitude des informations transmises à Formités, notamment identité, coordonnées, informations de facturation, situation de financement et besoins particuliers.

### **4. Inscription, prérequis et accès aux prestations**

L'inscription est définitive uniquement après acceptation écrite de la commande par Formités et, lorsqu'ils sont requis, réception des documents contractuels signés et des pièces nécessaires à la prise en charge administrative ou financière.

Le Stagiaire doit satisfaire aux prérequis et modalités d'accès indiqués pour la formation concernée. Le choix de la formation relève de la responsabilité du Client, sauf accompagnement spécifique formalisé par Formités.

Formités peut refuser ou reporter une inscription lorsque les prérequis ne sont pas remplis, lorsque les conditions pédagogiques ou administratives ne sont pas réunies, ou lorsque l'effectif minimal ou maximal de la session l'exige.

Lorsque le Stagiaire est en situation de handicap ou rencontre une difficulté particulière d'accès à la formation, le Client est invité à en informer Formités le plus tôt possible afin d'étudier les adaptations raisonnables envisageables. Cette information est traitée de manière confidentielle.

### **5. Prix**

Les prix sont indiqués en euros. Pour les Clients professionnels, les prix s'entendent hors taxes, TVA en sus au taux applicable, sauf mention contraire. Pour les Consommateurs et les Stagiaires finançant individuellement leur formation, le prix total toutes taxes comprises est communiqué avant tout engagement.

Les prix comprennent uniquement les prestations expressément indiquées dans le devis, le programme, le contrat, la convention ou la proposition commerciale. Sauf mention contraire, ils n'incluent pas les frais de déplacement, restauration, hébergement, équipement, connexion internet ou tout autre frais personnel du Stagiaire.

Les supports pédagogiques éventuellement remis sont inclus dans le prix de la formation, sauf stipulation contraire.

### **6. Modalités de paiement**

#### **6.1 Clients professionnels, entreprises et organismes financeurs**

Sauf conditions particulières prévues dans le devis, la convention ou le bon de commande, les factures émises à un Client professionnel sont payables dans un délai de trente (30) jours à compter de leur date d'émission.

En cas de prise en charge totale ou partielle par un organisme financeur, il appartient au Client d'effectuer les démarches nécessaires avant le début de la prestation et de transmettre à Formités l'accord de financement. À défaut de prise en charge confirmée, en cas de prise en charge partielle, de refus, d'annulation ou de non-paiement par le financeur, le Client reste redevable des sommes dues.

## **6.2 Stagiaire personne physique finançant individuellement sa formation**

Conformément aux dispositions protectrices applicables au contrat de formation professionnelle conclu avec une personne physique à titre individuel et à ses frais, aucune somme ne peut être exigée du Stagiaire avant l'expiration du délai légal de rétractation de dix (10) jours prévu par le Code du travail.

À l'expiration de ce délai, il ne peut être exigé une somme supérieure à trente pour cent (30 %) du prix convenu. Le solde donne lieu à un échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon l'échéancier prévu au contrat.

## **6.3 Moyens de paiement**

Les moyens de paiement acceptés sont précisés dans le devis, la facture ou le document contractuel applicable. Les frais éventuellement facturés par l'établissement bancaire du Client restent à sa charge.

## **7. Retard ou défaut de paiement**

En cas de retard de paiement, Formités adresse au Client un rappel amiable. À défaut de régularisation, Formités se réserve le droit de suspendre l'exécution des prestations non encore réalisées, de refuser toute nouvelle commande et d'engager toute procédure utile au recouvrement des sommes dues.

Pour les Clients professionnels, tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans qu'un rappel soit nécessaire, l'exigibilité de pénalités de retard calculées selon le taux prévu à l'article L.441-10 du Code de commerce, ainsi que l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à cette indemnité, Formités peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Les pénalités, indemnités, frais de recouvrement, frais d'annulation et dédits ne constituent pas des dépenses de formation imputables à un financement public ou mutualisé, sauf règle contraire applicable au financeur concerné.

## **8. Droit de rétractation des particuliers**

### **8.1 Contrat de formation professionnelle conclu par un Stagiaire à titre individuel et à ses frais**

Le Stagiaire dispose d'un délai légal de dix (10) jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter. Il informe Formités de sa décision par lettre recommandée avec avis de réception ou par tout autre moyen écrit permettant d'établir la date d'envoi et de réception, lorsque ce moyen est accepté par Formités. En cas de rétractation dans ce délai, aucune somme ne peut être exigée du Stagiaire.

### **8.2 Contrat conclu à distance ou hors établissement avec un Consommateur**

Lorsque les dispositions du Code de la consommation relatives aux contrats conclus à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement s'appliquent, le Consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision.

Lorsque le Consommateur demande expressément que l'exécution d'une prestation de services commence avant la fin du délai de rétractation, il reconnaît qu'en cas de rétractation après commencement d'exécution, il pourra être tenu de payer un montant proportionnel aux prestations effectivement fournies jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter. Lorsque la prestation est pleinement exécutée avant la fin du délai de rétractation avec l'accord préalable exprès du Consommateur et la reconnaissance de la perte de son droit de rétractation, le droit de rétractation ne peut plus être exercé dans les conditions prévues par le Code de la consommation.

Pour les formations relevant du contrat de formation professionnelle conclu par une personne physique à titre individuel et à ses frais, les règles spécifiques du Code du travail relatives à l'absence de paiement avant l'expiration du délai de dix (10) jours demeurent applicables.

### **8.3 Formulaire de rétractation**

Le modèle de formulaire de rétractation figure en annexe des présentes CGV. Son utilisation n'est pas obligatoire, mais facilite le traitement de la demande.

### **9. Annulation, report ou modification du fait de Formités**

Formités peut annuler, reporter ou modifier une session ou une prestation lorsque les conditions nécessaires à sa bonne réalisation ne sont pas réunies, notamment en cas d'effectif insuffisant, indisponibilité d'un intervenant, difficulté technique, impossibilité matérielle, force majeure ou circonstance indépendante de sa volonté.

Le Client est informé dans les meilleurs délais par écrit. Lorsque la prestation n'a pas commencé, Formités propose, selon les cas, un report, une solution équivalente ou le remboursement des sommes déjà versées au titre de la prestation annulée.

Lorsque la prestation a commencé, Formités s'efforce de proposer une solution de remplacement, un report partiel ou une adaptation pédagogique raisonnable. À défaut de solution acceptée, les sommes dues sont calculées au prorata des prestations effectivement réalisées, sauf stipulation plus favorable au Client.

### **10. Annulation, renoncement ou absence du fait du Client**

#### **10.1 Stagiaire personne physique finançant individuellement sa formation**

Après expiration du délai de rétractation, toute demande d'annulation ou de renoncement doit être adressée à Formités par écrit, en précisant les motifs et la date souhaitée de résiliation.

Si, par suite d'un cas de force majeure dûment reconnu, le Stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues, au prorata de leur valeur prévue au contrat.

Hors force majeure, les prestations déjà réalisées ou commencées restent dues. Les sommes correspondant aux prestations non réalisées sont traitées selon les stipulations du contrat de formation et de l'échéancier, dans le respect des dispositions légales applicables et sans pénalité manifestement disproportionnée.

#### **10.2 Clients professionnels, entreprises et organismes financeurs**

Toute annulation ou demande de report par un Client professionnel doit être adressée par écrit à Formités. Sauf conditions particulières plus favorables prévues au devis ou à la convention :

- en cas d'annulation reçue au moins quinze (15) jours calendaires avant le début de la formation ou de la prestation, Formités peut facturer les frais administratifs engagés ainsi qu'une indemnité forfaitaire d'annulation égale à trente pour cent (30 %) du prix total ;
- en cas d'annulation reçue moins de quinze (15) jours calendaires avant le début de la formation ou de la prestation, ou en cas d'absence non justifiée du ou des stagiaires, Formités peut facturer jusqu'à cent pour cent (100 %) du prix convenu ;
- en cas d'abandon ou d'interruption en cours de prestation sans force majeure dûment reconnue, les prestations réalisées restent dues et Formités peut facturer les frais et indemnités prévus au devis ou à la convention.

Les frais d'annulation, indemnités de dédit et sommes facturées pour absence ou abandon non justifié ne constituent pas, sauf règle contraire, des dépenses de formation imputables à un financement public ou mutualisé et sont facturés directement au Client commanditaire.

#### **10.3 Demande de report**

Formités peut accepter une demande de report sous réserve de disponibilité, de faisabilité pédagogique et d'accord écrit sur les nouvelles dates. Les éventuels frais déjà engagés peuvent rester dus.

## 11. Force majeure

Aucune partie ne peut être tenue responsable d'un retard ou d'une inexécution résultant d'un événement de force majeure au sens du droit français, c'est-à-dire un événement échappant au contrôle de la partie qui l'invoque, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées.

La partie qui invoque la force majeure en informe l'autre partie dans les meilleurs délais et fournit les justificatifs utiles. Les obligations affectées sont suspendues pendant la durée de l'événement. Si l'empêchement devient définitif ou se prolonge au point de priver le contrat de son intérêt, les parties conviennent des conséquences de la résiliation dans le respect des règles légales applicables.

## 12. Réalisation des formations, présence et documents remis

Le Stagiaire s'engage à respecter les horaires, consignes pédagogiques, règles de sécurité, règlement intérieur applicable et modalités d'émargement communiquées par Formités.

Pour les formations, Formités peut délivrer, selon les cas et sur la base des éléments disponibles, une attestation d'entrée en formation, une attestation d'assiduité, une attestation de présence, un certificat de réalisation ou tout document prévu par les textes applicables et les financeurs.

La délivrance d'un certificat de réalisation ou d'une attestation ne préjuge pas de l'acquisition d'une certification, d'un diplôme ou d'une compétence lorsque la formation n'a pas pour objet de délivrer une telle certification ou lorsque les conditions d'évaluation ne sont pas remplies.

## 13. Propriété intellectuelle

Les contenus, supports, méthodes, outils, exercices, documents, présentations, vidéos, enregistrements, études, modèles, livrables et plus généralement tout élément remis ou utilisé par Formités dans le cadre des prestations sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

Sauf accord écrit contraire, le Client et le Stagiaire bénéficient uniquement d'un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation des supports remis, pour leurs besoins propres de formation ou d'usage interne.

Toute reproduction, représentation, diffusion, adaptation, modification, cession, mise à disposition, revente, location, partage public ou utilisation commerciale non autorisée des contenus et supports de Formités est interdite.

Lorsque des livrables spécifiques sont réalisés pour un Client, les droits cédés, le périmètre d'utilisation, la durée, le territoire et les conditions financières éventuelles sont définis dans le devis ou le contrat. À défaut de stipulation expresse, aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est consentie au-delà du droit d'usage interne nécessaire à la prestation.

Les dispositions du présent article s'appliquent sous réserve des droits d'utilisation accordés au Client sur les livrables spécifiques réalisés pour son compte, dans les conditions prévues à l'article « **14.1 Confidentialité renforcée des projets clients et propriété des livrables** »

## 14. Confidentialité

Chaque partie s'engage à conserver confidentielles les informations de nature économique, commerciale, technique, pédagogique, stratégique ou organisationnelle concernant l'autre partie, auxquelles elle aurait accès avant ou pendant l'exécution du contrat.

Cette obligation ne s'applique pas aux informations qui sont publiques, déjà connues de la partie destinataire avant leur communication, obtenues régulièrement d'un tiers autorisé, ou dont la divulgation est exigée par la loi, une autorité administrative, un financeur compétent ou une décision de justice.

Formités peut communiquer les informations nécessaires à l'exécution de la prestation à ses salariés, intervenants, sous-traitants, partenaires, prestataires techniques ou financeurs concernés, sous réserve que cette communication soit limitée aux besoins de la prestation et encadrée par une obligation de confidentialité appropriée.

#### **14.1 Confidentialité renforcée des projets clients et propriété des livrables**

Dans le cadre de certaines prestations, notamment les audits de faisabilité, prestations d'accompagnement, prestations de conseil, rédaction ou contribution à la rédaction de dossiers de demande d'enregistrement au Répertoire spécifique ou au Répertoire national des certifications professionnelles, Formités et ses intervenants, qu'ils soient internes ou externes, peuvent être amenés à accéder à des informations confidentielles relatives aux projets, méthodes, données, contenus, documents stratégiques, pédagogiques, commerciaux ou organisationnels du Client.

Formités s'engage à ne divulguer aucune information relative au projet du Client à des tiers non autorisés. Formités se porte également garante de ce que les intervenants externes auxquels elle pourrait recourir soient contractuellement soumis à une obligation de confidentialité au moins équivalente à celle prévue aux présentes CGV.

Les informations, données, documents, contenus et éléments transmis par le Client dans le cadre de la prestation demeurent sa propriété exclusive. Les livrables spécifiquement réalisés pour le Client dans le cadre de la prestation, notamment les rapports d'audit, notes de faisabilité, dossiers, supports ou documents rédigés pour les besoins de son projet, sont remis au Client à compter du complet paiement du prix de la prestation correspondante. Sauf stipulation contraire prévue au devis ou au contrat, le Client dispose sur ces livrables d'un droit d'utilisation, de reproduction, d'adaptation et de transmission pour ses besoins propres, notamment dans le cadre de démarches administratives, de demandes d'enregistrement, de certification, d'audit, de financement ou de contrôle.

Cette mise à disposition des livrables n'emporte pas cession des méthodes, outils, modèles, trames, savoir-faire, contenus préexistants ou éléments génériques appartenant à Formités, lesquels demeurent sa propriété exclusive.

Formités pourra conserver une copie des livrables et des éléments nécessaires à la traçabilité de la prestation sur une plateforme dédiée et sécurisée, exclusivement à des fins d'archivage, de preuve de l'exécution de la prestation, de suivi qualité, de conformité réglementaire ou de défense de ses droits. Cette conservation s'effectuera dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et pour une durée proportionnée aux finalités poursuivies.

#### **15. Données personnelles**

Formités traite des données personnelles en qualité de responsable de traitement pour les finalités suivantes : gestion des demandes d'information, inscriptions, contrats, conventions, formations, accompagnements, émargements, évaluations, attestations, facturation, comptabilité, suivi qualité, relation commerciale, obligations légales et réglementaires applicables aux organismes de formation.

Selon les traitements, les bases légales peuvent être l'exécution d'un contrat ou de mesures précontractuelles, le respect d'une obligation légale, l'intérêt légitime de Formités à gérer et développer son activité, ou le consentement lorsque celui-ci est requis.

Les données sont destinées aux services habilités de Formités, aux intervenants concernés, aux prestataires techniques, aux organismes financeurs, aux autorités administratives ou de contrôle lorsque la réglementation l'exige, et plus généralement aux destinataires strictement nécessaires à l'exécution des prestations.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités poursuivies, augmentée des durées légales de conservation, de prescription, de contrôle ou d'archivage applicables aux organismes de formation, à la comptabilité et à la preuve contractuelle.

Les personnes concernées disposent, dans les conditions prévues par la réglementation, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de leurs données après leur décès. Lorsque le traitement repose sur le consentement, celui-ci peut être retiré à tout moment pour l'avenir.

Ces droits peuvent être exercés en écrivant à Formités à l'adresse [contact@formites.fr](mailto:contact@formites.fr), avec l'objet « Données personnelles » ou « Traitement RGPD », ou par courrier au siège social. En cas de difficulté non résolue, la personne concernée peut introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## **16. Sous-traitance et intervenants externes**

Formités peut confier tout ou partie de l'exécution des prestations à des intervenants, consultants, formateurs ou prestataires externes qualifiés, sous sa responsabilité, sauf stipulation contraire.

Les intervenants externes restent tenus à des obligations de confidentialité, de respect des règles pédagogiques, de protection des données personnelles et de loyauté à l'égard du Client et de Formités.

## **17. Responsabilité**

Formités est tenue à une obligation de moyens pour l'exécution de ses prestations, sauf engagement de résultat expressément stipulé par écrit.

Le Client demeure responsable de ses décisions, de la mise en œuvre des acquis, recommandations, outils ou livrables, ainsi que de l'adéquation de la prestation à ses besoins lorsqu'il n'a pas communiqué à Formités les informations nécessaires à leur appréciation.

La responsabilité de Formités ne peut être engagée en cas de faute du Client ou du Stagiaire, utilisation non conforme des supports ou livrables, absence ou insuffisance de prérequis, défaut de connexion ou d'équipement du Client, intervention d'un tiers, ou force majeure.

Pour les Clients professionnels, sauf faute lourde ou dolosive, dommage corporel ou disposition légale impérative contraire, la responsabilité totale de Formités est limitée au montant hors taxes effectivement payé par le Client au titre de la prestation à l'origine du dommage.

Aucune limitation de responsabilité ne peut avoir pour effet de priver un Consommateur des droits impératifs que la loi lui reconnaît.

## **18. Réclamations, médiation de la consommation et règlement amiable**

Toute réclamation doit être adressée en priorité à Formités par écrit à l'adresse [contact@formites.fr](mailto:contact@formites.fr) ou par courrier au siège social, en précisant l'objet de la demande, la prestation concernée et les éléments utiles à son traitement.

Formités s'efforce d'apporter une réponse dans un délai raisonnable à compter de la réception d'une réclamation complète.

Pour les litiges relevant de la consommation, après démarche préalable écrite auprès de Formités et en l'absence de solution amiable, le Consommateur peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation compétent désigné par Formités : CM2C - Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice, 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris, site internet : [www.cm2c.net](http://www.cm2c.net), courriel : [cm2c@cm2c.net](mailto:cm2c@cm2c.net).

La saisine du médiateur suppose que le Consommateur ait préalablement tenté de résoudre son litige directement auprès de Formités par une réclamation écrite. La médiation ne prive pas le Consommateur de son droit de saisir les juridictions compétentes.

## **19. Droit applicable et juridictions compétentes**

Les présentes CGV et les contrats conclus avec Formités sont soumis au droit français.

En cas de différend, les parties recherchent prioritairement une solution amiable.

À défaut de résolution amiable, le litige est porté devant les juridictions françaises compétentes conformément aux règles de droit commun.

Lorsque le Client agit en qualité de Consommateur, il conserve le droit de saisir toute juridiction compétente en application des règles légales impératives, notamment celles relatives à son domicile ou au lieu d'exécution de la prestation lorsque ces règles sont applicables.

## **20. Nullité partielle et tolérance**

Si une stipulation des présentes CGV est déclarée nulle, inapplicable ou réputée non écrite, les autres stipulations conservent leur plein effet. Les parties s'efforcent de remplacer la stipulation concernée par une clause valide se rapprochant le plus possible de l'intention initiale.

Le fait pour Formités de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une stipulation des présentes CGV ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

### ANNEXE 1 - Modèle de formulaire de rétractation

À compléter et renvoyer uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat, dans les cas où un droit de rétractation est applicable.

À l'attention de Formités, 37 rue Carnot, 74000 Annecy - Tél. 04 80 48 03 47 - [contact@formites.fr](mailto:contact@formites.fr)

Je/Nous vous notifie/notifions par la présente ma/notre rétractation du contrat portant sur la prestation suivante :

Intitulé de la prestation : .....

Date de signature du devis / contrat / convention : .....

Nom du Stagiaire ou du Client : .....

Adresse du Stagiaire ou du Client : .....

Adresse e-mail : .....

Date : .....

Signature, uniquement en cas de notification sur papier : .....

### ANNEXE 2 - Demande expresse de commencement d'exécution avant la fin du délai de rétractation

Cette annexe est à utiliser uniquement lorsque le Client consommateur demande expressément que l'exécution d'une prestation de services commence avant la fin du délai légal de rétractation applicable.

- Je demande expressément que l'exécution de la prestation commence avant la fin du délai légal de rétractation.
- Je reconnais avoir été informé(e) que, si j'exerce mon droit de rétractation après commencement d'exécution, je pourrai devoir payer un montant proportionnel aux prestations effectivement fournies jusqu'à la communication de ma décision de me rétracter.
- Si la prestation est pleinement exécutée avant la fin du délai de rétractation, avec mon accord préalable exprès et ma reconnaissance de la perte du droit de rétractation, je reconnais que je ne pourrai plus exercer ce droit pour cette prestation pleinement exécutée, dans les conditions prévues par le Code de la consommation.

Nom : ..... Date : .....

Signature : .....